

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : SPL La Ciotat Shipyards : Convention de financement pour des travaux d'infrastructures portuaires relatifs au projet 4000 T.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de financement des travaux d'infrastructures portuaires de base pour la création de quais, la reconstruction de terre-pleins et des travaux de dépollution du port de La Ciotat,
- d'autoriser le versement des contributions financières prévues dans la convention,
- d'autoriser la signature et l'exécution de tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport.
- d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense de 8 M€ sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

Mesdames CARADEC et MILON et Messieurs BORÉ, FRAU et GAZAY
ne prennent pas part au vote.

Le groupe des élus "Socialiste et Écologiste" vote contre.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée